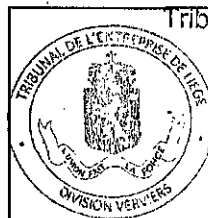


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



25085117



Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

23 JUN 2025

Greffier

N° d'entreprise : BCE 0418 459 582

Nom

(en entier) : Centre culturel de Dison

(en abrégé) : CCD

Forme légale : Association sans but lucratif

Adresse complète du siège : 2 rue des écoles à 4820 Dison

Objet de l'acte : Modification de la composition de l'Organe d'administration

Une Assemblée générale extraordinaire ayant pour objectif de valider les nominations des nouveaux administrateurs au sein de la chambre publique et de la chambre privée de l'Organe d'administrations s'est tenue en date du 10/06/2025.

Voici le PV de cette Assemblée.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 08/07/2025 -- Annexes du Moniteur belge

Mettre sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Frédéric Koller
DIRECTION

CENTRE CULTUREL DE DISON

PV - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 10/06/2025

1 / MODALITÉ ET PRÉSENCES :

- Cette AG Extraordinaire avait pour objectif de formaliser le renouvellement des membres effectifs au sein de l'Organe d'Administration (OA) à la suite des élections communales et provinciales de 2024. Les nouveaux membres de la Chambre publique ont été invité à se présenter à l'AG afin de remplir les documents nécessaires à l'accès à leur nouvelle fonction. Les anciens membres de la Chambre privée étaient invités à se présenter ou non afin de renouveler leurs postes.

L'assemblée a eu lieu en en présentiel dans la salle dite « du Rez » de la rue des Écoles n°2 à 4820 Dison.

Début de la séance à 19h15.

Personnes présentes :

SELMA TINIK
LAURENT LORQUET
MANFRED WEBER
JORDAN VIEILVOYE
PAUL BLANJEAN
SABRINA MARTIN
JEAN-CLAUDE HAMMERS
PRISCILLA CIMETTA
LEONTINE CRUTZEN
RUDY COROMBELLE
YVES REUCHAMPS
VIRGINIE BLAISE
JEAN-MARC NELLISSEN

Excusés :

DANIEL RICHARD
BRIGITTE BOHN
NABIL EL AZRAK

Frédéric MULLER (invité)

2 / ÉLECTION DU NOUVEL ORGANE D'ADMINISTRATION DU CCD :

2.1. Approbation de la désignation des membres de la Chambre publique soit 9 membres.

Les 7 membres désignés par le courrier du 18 mars 2025 - extrait du registre aux délibérations du Conseil Communal -, sont :

Mme Selma Tinik, Mme Léontine Crutzen, M. Jordan Vieilvoye, Mme Virginie Blaise, M. Laurent Lorquet, Mme Sabrina Martin et M. Rudy Corombelle.

Les 2 membres désignés par le courrier du 23 mai 2025, Conseil provincial de Liège, sont :

Mme Cécile Deltour et M. Claude Klenkenberg.

Aucunes questions et/ou remarques.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Frédéric Muller
DIRECTION

Les désignations sont confirmées et approuvées.
La Chambre publique de 9 membres de l'OA du Centre culturel de Dison est donc constituée à la date du 10/06/2025.

2.2. Élection des membres de la Chambre privée.

Les candidats sont :

- 1- M. Paul Blanche pour « les Equipes populaires »,
- 2- M. Daniel Richard pour le CEPAG Verviers,
- 3- M. Farid Naguy pour le CRVI,
- 4- Mme Brigitte Bohn pour « Jeunesse & Sport »,
- 5- M. Yves Reuchamps pour le CIEP,
- 6- Mme Priscilla Cimetta Pour PAC Verviers,
- 7- M. Nabil El Azrak pour la MJ de Dison,
- 8- M. Jean-Claude Hammers pour ENEO Dison

M. Jacques Destordeur pour Lire&Ecrire a demandé un délai supplémentaire avant de donner sa réponse officielle.

Aucunes questions et/ou remarques.

Les désignations sont confirmées et approuvées.

La Chambre privée de l'OA du Centre culturel de Dison est donc constituée à la date du 10/06/2025 avec 8 membres. Il manque donc 1 membre pour obtenir la parité obligatoire. Nous attendons la réponse de M. Destordeur ou d'une éventuelle autre candidature. Le dernier membre sera alors confirmé lors de la prochaine AG.

2.3. Élection du ou la Présidente :

L'unique candidate est :

Mme Selma Tinik.

Mme Selma Tinik est élue à l'unanimité

2.4. Renouvellement de M. Daniel Richard à la fonction de Vice-Président :

M. Daniel Richard est élu à l'unanimité

3 / BRÈVE PRÉSENTATION DU CENTRE CULTUREL DE DISON :

Un dossier de présentation (équipe, mission, activités, budget) a été remis aux membres et a fait l'objet d'un échange. Il est joint à ce PV.

M. Lorquet s'est notamment questionné sur l'avenir du CCD face à l'austérité budgétaire. Frédéric Muller lui a répondu que depuis 2019, à la faveur des circonstances (Covid, départ de travailleurs, maladie de longue durée) et à l'aide d'une politique de dépenses prudente, le CCD est parvenu à constituer une trésorerie lui permettant de faire face à des difficultés immédiates. Malgré tout, l'horizon à 5 ans reste particulièrement imprévisible et il est nécessaire d'être vigilant à l'évolution du contexte financier (subsides divers) afin d'anticiper les éventuels ajustements à apporter.

La séance est levée à 19h45.